

But de ce document : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis. Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

OCBM	Points à l'ordre du jour	Avis de l'OCBM de Namur	Qui+ échéance	Etat du suivi au printemps 2023	Statut
Automne 2022	2.1. Redéploiement de la zone Philippeville-Couvin (élargie à la connexion des lacs de l'Eau d'Heure par l'Est) : réseau cible	L'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches de liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction menés depuis janvier 2022. Ce réseau cible : - prend en compte l'offre ferroviaire comme ossature du réseau de transport public permettant de connecter la zone étudiée Charleroi et Namur ; - représente + 10% d'offre kilométrique par rapport à l'offre existante, incluant la création d'une liaison Express entre Couvin et Dinant ; - intègre des liaisons transfrontalières avec la France (connectant Rocroi et Givet) ; - intègre la connexion des Lacs de l'Eau d'Heure par l'Est ; - ne présage pas des besoins de liaisons intercommunales des zones adjacentes non encore étudiées. Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone de Philippeville-Couvin afin de permettre à l'OTW d'entamer les études de traduction opérationnelle. Il demande d'être particulièrement attentif, lors de ces études, au maintien de la qualité de service de la connexion entre Couvin/Viroinval et Namur en termes de parcours et de tarification. Il demande que les experts mobilité (supra-)locaux soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant la mise en œuvre courant 2023 de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry.	AOT	PRTP en cours d'édition	
		L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC en 2024, en visant une mise en œuvre complète d'ici 2025. Il rappelle l'importance d'étudier également la connexion des Lacs de l'Eau d'Heure par l'Ouest et le Nord dans le cadre du redéploiement de la zone de Chimay-Beaumont, planifié en 2026.	OTW	En attente du PRTP	
		Enfin, l'Organe insiste sur l'urgence nécessaire de proposer aux citoyens une intégration tarifaire bus-train. Il recommande aux Gouvernements fédéral et wallon de venir avec des solutions concrètes.	Cabinet Henry	Pas d'avancée	
Automne 2022	2.2. Redéploiement de la zone urbaine de Namur : réseau cible	L'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau urbain cible namurois proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches de liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction menés depuis janvier 2022 pour donner suite à la dynamique Nam'in Move, avec les réserves suivantes : o l'étude de l'extension de la liaison d'heures de pointe Namur - P+R Erpent jusqu'au PAE de Naninne ; o l'étude de la fréquence de l'offre en vallée à Wépion ; o l'identification du P+R de Belgrade comme terminus à desservir par la liaison urbaine structurante Belgrade – Namur ; o le résultat des études opérationnelles quant à la couverture par le réseau futur des arrêts actuellement desservis ; Ce réseau urbain cible : o prévoit de connecter tous les quartiers directement à Namur et certains d'entre eux aussi à Jambes sans correspondance là où le potentiel le justifie ; o prend en compte que l'offre ferroviaire variée (IC, L, S), bien qu'elle apporte une solution structurante pour rallier des destinations hors de la zone, ne répond pas au besoin de mobilité intra namurois ; o représente + 15% d'offre kilométrique par rapport à l'offre de 2019 ; o confirme, pour certaines liaisons structurantes urbaines définies, la nécessité de concrétiser les projets d'aménagements de priorité bus prévus sur certaines voiries pénétrantes comme la N4 ; o prévoit uniquement la desserte des P+R de Bouge (E411) et d'Erpent (N4) ; o ne présage pas des besoins de liaisons intercommunales des zones adjacentes non encore étudiées (qui seront analysés lors de l'étude de redéploiement Grand Namur en 2026). Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone de Namur urbain (qui comprend les anciennes communes de Beez, Belgrade, Bouge, Champion, Daussoulx, Erpent, Flawinne, Jambes, Malonne, Namur, St-Marc, St-Servais, Vedrin et Wépion) afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone. Il demande que les experts mobilité locaux soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant la mise en œuvre en 2023 de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry – dont le timing devra anticiper les campagnes électorales –, en coordination avec les communes effectivement concernées par les modifications de l'offre desservant leur territoire.	AOT	PRTP en cours d'édition	
		L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC sur la zone (évolution, création, suppression de lignes, modification de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, des impacts sur les usagers actuels et potentiels, renforts de capacité aux heures scolaires vers Erpent et Malonne, etc.) et la planification de la mise en œuvre des modifications de l'offre lors d'une prochaine session de l'OCBM de Namur, avant validation régionale du scénario final de redéploiement qui sera mise en œuvre par l'OTW sur la zone d'ici 2024. Cette mise en œuvre pourra être phasée, notamment en lien avec les projets d'infrastructures tels que la mise en service du P+R d'Erpent.	OTW	En attente du PRTP	
		Enfin, l'Organe recommande aux pouvoirs fédéral et régional de mettre en place une intégration tarifaire bus-train pour la zone urbaine de Namur	Cabinet Henry	Pas d'avancée	
Printemps 2022	3.2. Evaluation de la ligne E5 (Nivelles-Namur) : résultats et plan d'actions	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon. Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2023/2024.	OTW	Les renforts de ligne ne sont pas envisageables avant 2024 au minimum.	
		Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW	Les arrêts ont fait l'objet d'un screening pour les équipements vélos. La province du BW doit réaliser une étude d'accessibilité des différents arrêts.	
Printemps 2022	4.1. Connexion de Marchin au réseau structurant intercommunal : impact sur la commune de Ohey	Complémentaire à l'avis favorable de l'OCBM Liège-Verviers sur cette offre cible reliant Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard - Huy, l'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour l'extension unidirectionnelle depuis Ohey – Haillot – Perwez de cette nouvelle liaison structurante principale conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport en annexe. L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison.	OTW	Etude de connexion de la commune de Marchin par l'AOT réalisée. L'étude opérationnelle OTW pour Ohey n'a pas encore commencé	
Automne 21	3.2. Connexion de Ohey au réseau structurant intercommunal	Une fois établie l'offre cible pour la connexion de la commune de Marchin, l'Opérateur de Transport de Wallonie réalisera l'étude opérationnelle de mise en œuvre de la liaison Ohey – Andenne et de celle connectant Marchin au réseau structurant intercommunal.	OTW	Etude de connexion de la commune de Marchin par l'AOT réalisée. L'étude opérationnelle OTW pour Ohey n'a pas encore commencé	
Automne 21	4.1.1. Principe de déserte de la future gare multimodale de Namur (mise en service 2022)	L'Organe prend acte de la mise en service de la gare multimodale de Namur en 2022 et de ses impacts comme terminus des lignes intercommunales	OTW	La gare est mise en service.	point clos
Automne 20	2.1.1. Ajustement du réseau Express cible 2021	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes : • Jodoigne – Incourt – Perwez – Ramillies – Eghezée – Namur	OTW	Augmentation offre E82 Jodoigne – Namur : non mis en œuvre. Prévu en 2024	